



Une partie du territoire est soumise à un aléa moyen retrait - gonflement des sols argileux. cf. carte dans le dossier 7.1.e les risques naturels et technologiques

Légende

▭ Limite de zone

Equipements et aménagements à réaliser

▭ Emplacement réservé (article L.151-41 du Code de l'Urbanisme)

▭ Secteur de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme
a. 50% en locatif social et 50% en accession
b. 100% en locatif social

▭ Périmètre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Patrimoine et espaces verts

▭ Constructions ou ensembles de constructions à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

▭ Eléments de paysage (cônes de vues) à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

▭ Espace paysager remarquable à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

▭ Espace paysager de fond de parcelle à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

▭ Marges paysagères inconstructibles au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

▭ Espace boisé classé à conserver ou à créer

▭ Eléments de patrimoine (murs de clôture) à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme

▭ Limite des 50 mètres depuis la lisière des massifs de plus de 100 hectares, hors des zones urbaines constituées

▭ Principe de liaison piétonne à conserver ou à créer

• Arbre remarquable à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Formes urbaines et implantations des constructions

▭ Polygone d'implantation des constructions

▭ Secteur de hauteur spécifique

Tableau des emplacements réservés

	Destination	Bénéficiaire
1	Aménagement d'une voie	Commune
2	Elargissement d'une voie	Commune
3	Aire de stationnement	Commune
4	Création d'une voie	Commune
5	Sente piétonne	Commune
6	Sente piétonne	Commune
7	Extension du cimetière	Commune
8	Sente piétonne	Commune

Ville de Fourqueux



Plan Local d'Urbanisme

5 - Documents graphiques

Plan de zonage n°1

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2010	Modification n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2012
Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2015	Modification n°3 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2023	

